Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20260401-delib2-2026-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

DEPARTEMENT du VAR
Arrondissement de Toulon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de La Cadière d'Azur

séance du 29 MARS 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29 *Nombre de membres présents: 28* *Nombre de votants : 29* *Date de la convocation :* 25 Mars 2026	L'AN DEUX MILLE VINGT SIX Le Dimanche 29 Mars à 10H, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Culturel, en session ordinaire du mois de MARS sous la présidence de Monsieur Robert DELEDDA. Quorum atteint

PRESENTS :

M. DELEDDA Robert., Mme LOISEAU Sophie, M. FOUASSIER Patrick, Mme MATTON-VERCELLINO Annick, M. FERRAND Karim, Mme COFFINET Florence, M. BOUDOT David, Mme GAUDISSARD Delphine, Mme ALI SAID Djihane, Mme AUTIN Stessye, M. DE FILIQUIER Clément, Mme DUTTO Jacqueline, Mme DRAPIER Nathalie, M. ESTRAYER Raymond, M. GOTSIRIDZE Levan, Mme KRAFFT Martine, M. MICHAUT Hervé, M. MOUTTE Michel, M. PARDELLI Steven, M. PORQUET Christian, Mme VAN -CLEEMPUT Julie, Mme VIALA Adeline, M. BENOIT Marc, Mme BONIFAY Corinne, M. MARTINEZ Sébastien, Mme PARIS Francine, M. PORTE Louis, Mme SERGENT Christine.

Procurations : *(en vertu de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales)*
DUPRAZ Pascal à GOTSIRIDZE Levan
Absent excusé, non représenté : Néant
Absent non excusé, non représenté : Néant

Est nommée secrétaire de séance : GOTSIRIDZE Levan

DELIBERATION N° 2-2026
CREATION DE POSTES D'ADJOINTS

Monsieur le Maire indique aux membres que conformément aux dispositions et notamment aux articles L2122-1 à L 2122-17 du code général des collectivités territoriales, et au résultat des élections municipales du 15 mars 2026,

Considérant que le Conseil Municipal doit fixer le nombre d'Adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 Adjoints ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20260401-delib2-2026-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré,

Par 29 (vingt-neuf) voix pour

Et 0 (zéro) voix contre

d'approuver A L'UNANIMITE la création de huit postes d'Adjoints au Maire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

LE MAIRE
R. DELEDDA

MAIRIE DE LA CADIÈRE D'AZUR
83 (Var)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355